



Plage sur les bords de Loire,
Saint-Rémy-la-Varenne
(Maine-et-Loire).
© Photo Bernard Renoux.

Bruno Marmioli

Histoires de bains et de plages de Loire

Les pratiques associées aux bains
et aux plages de Loire racontent
une longue histoire des relations
entre les communautés riveraines
et la Loire. Leur évolution nous
rappelle combien nous sommes
liés au fleuve.

Avaray (Loir-et-Cher),
la plage. Coll. Archives
départementales de Loir-et-Cher,
inv. 6 Fi 8/26.
—

1. André Delthil, *Souvenirs
d'un magistrat sous
l'Occupation*, Mémoires de
l'académie d'Orléans, séance
publique du 30 octobre
2007, VI^e série, tome XVII,
2007.

2. Extrait du règlement
de police des bains en
pleine rivière, 1832.
Archives municipales,
1 J431. Exposition virtuelle
« Orléans, tous aux bains ! ».

3. Jean-Michel Roudier,
« Quand on se baignait dans
la Loire », 303, n° 118, p. 158.

« Nous passions la majeure partie de nos vacances
dans la maison de mon grand-père, médecin à
Bonny-sur-Loire, village du Loiret limitrophe de la
Nièvre. Avec nos cousins et amis, nous formions une
bande joyeuse dont les distractions préférées étaient
les jeux sur la plage et les baignades en Loire—¹. »

Nous sommes à la fin des années 1930, les berges
de Loire sont occupées en période estivale par les
familles qui s'installent sur des grèves de sable parfois
aménagées. Cabines de plage, pontons, parasols :
tout y est semblable au bord de mer. Depuis la fin du
xix^e siècle, le développement de lignes de tramway
permet de quitter plus facilement les centres-villes
pour rejoindre des communes riveraines de la Loire
et transformer ainsi les berges du fleuve en littoral
atlantique, plages comprises. C'est le cas de la ligne
de tramway ouverte à la fin du xix^e siècle entre
Tours et Vouvray, empruntée par les Tourangeaux
qui effectuent leur promenade dominicale sur les
bords de la Loire, entre guinguettes, parties de pêche
et canotage. La baignade est alors pratiquée à des
fins récréatives, sans négliger l'aspect hygiénique dans
un environnement urbain où l'eau courante n'est
disponible que dans les bains publics.

La Loire et la décence : sécurité et bonnes mœurs au xix^e siècle

Rémi, le héros du roman *Rémi des Rauches* de Maurice
Genevoix, célèbre son amour pour la Loire en s'y
baignant nu l'été. Les risques de crue et les dangers
n'entament en rien son besoin de retrouver un lien

direct avec la nature comme contrepoint vital au
monde moderne incarné par la ville qu'il fuit.
Au début du xix^e siècle, la réglementation relative à
la baignade se propage sur les berges du fleuve. Les
zones de baignade sont délimitées chaque année
au moyen de pieux, après vérification du niveau de
l'eau, de sa qualité et de la présence éventuelle de
cavités. Il s'agit de s'adapter au cours d'eau, de limiter
les risques de noyade et de garantir la protection des
bonnes mœurs. Nous reviendrons sur les dangers liés
au fleuve mais il semble intéressant de mesurer à quel
point l'exposition de corps dénudés heurte les autori-
tés : l'hymne à la liberté et à la nature qu'incarne le
bain en rivière contrevient au contrôle moral qu'elles
exercent dans l'espace public.
À Blois, un arrêté municipal de 1806 interdit la
baignade dans la journée dans le centre-ville, à
l'exception des bains couverts, « considérant qu'un
grand nombre de personnes au mépris de la décence
ne rougissent pas de se baigner en plein jour sans
vêtements dans les lieux les plus apparents et les
plus fréquentés. »
À Orléans, une police des bains en pleine rivière
datant de 1832 précise que les baigneurs sont
tenus « d'être toujours vêtus d'un caleçon, ou au
moins d'une ceinture qui les couvre assez pour ne
pas blesser la pudeur ; de se tenir à une distance
convenable des bancs des lavandières et des tentes
couvertes que d'autres personnes pourraient y faire
dresser. Il leur est expressément défendu de rester
nus hors de la rivière—². »
La solution des bains couverts, bassins de nage
réalisés à partir de l'assemblage de plusieurs bateaux,





se développe au cours du XIX^e siècle. Elle permet de répondre à un enjeu à la fois sécuritaire et moral. Un arrêté pris par le maire de Tours en 1893 évoque cette double inquiétude : « Considérant que chaque année il se produit des accidents pendant la saison des bains, malgré la surveillance exercée et les avis publiés ; qu’il importe par conséquent de prendre les mesures que commande la sécurité des personnes et aussi celles qui intéressent les bonnes mœurs. » Les baigneurs doivent se rendre dans les bains couverts, le règlement précise qu’il est formellement interdit de recevoir en même temps des hommes et des femmes. Mais les solutions mises en œuvre sur d’autres fleuves ne conviennent pas à la Loire, dont les fluctuations de niveau et les crues ont souvent raison des structures flottantes. Accidents, incendies, vétusté : les établissements de bains, qui connurent quelques décennies fastes, disparaissent peu à peu des bords de Loire. Les tentes et cabines de plage de la fin du XIX^e siècle sont une autre réponse des communes à l’exposition des corps dénudés dans des lieux publics. Le règlement de la plage de Cosne-sur-Loire, qui date de 1935, précise : « Tout baigneur ou baigneuse devra, pour se dévêtir, se dissimuler dans les cabines mises à disposition du public, sur la plage, par le Syndicat d’initiative³. »

Tous à la plage !

Les bains en rivière permettent à la population modeste et aux enfants de bénéficier des bienfaits d’une exposition au soleil et à l’air le dimanche ou pendant les vacances. Les plages de Loire donnent

accès à des loisirs gratuits bien avant l’essor des plages du littoral atlantique. Au début du XX^e siècle, le développement des activités balnéaires est lié à celui d’un tourisme qui profite des congés payés et des tarifs réduits des chemins de fer. L’apparition de nouveaux loisirs, accessibles aux habitants sans considération de classe, marque une appropriation populaire du fleuve. À Chaingy, au lieu-dit Fourneaux, en aval d’Orléans, les aménagements sont liés à l’installation d’une population orléanaise en quête de villégiature. L’Hôtel de la plage ouvre une buvette sur les bords de Loire en 1935. En 1947, la création d’un arrêt « Changy Fourneaux-plage » (encore visible) sur la ligne Paris-Bordeaux entraîne un développement important du site. Les activités reprennent en grande partie celles du littoral : baignade, pêche, barques, jeux divers et fêtes animent un lieu reconnu localement pour son attractivité. Le cas de Fourneaux-plage n’est pas isolé : de nombreuses communes riveraines du fleuve développent des aménagements (cabines, barques, pédalos…) en lien avec une plage dont le sable, lorsqu’il est fin, est importé. À Orléans existe une « Œuvre des enfants aux plages de la Loire », fondée en 1923, qui se charge d’emmener au bord de l’eau les enfants de santé fragile. Dans un courrier adressé au préfet en 1942, les enfants estiment que le sable n’y est pas suffisamment fin : ils souhaitent « moins de cailloux et plus de beau sable, et puis un moyen plus rapide d’arriver à la plage⁴ ». La qualité du sable est un sujet délicat, que les communes gèrent parfois en ayant recours à des apports pour combler les manques liés aux

La plage de Beaugency (Loiret), « Les Pédalos ». Carte postale, années 1950-1960.

Coll. Archives départementales du Loiret, inv. 11 Fi 10901.

4. Lettre de l’Œuvre des enfants aux plages de la Loire adressée à Monsieur le préfet régional, 1942 (Arch. dép. du Loiret, 15 W 6405). Lien <https://www.archives-loiret.fr/vie-culturelle-2/documents-a-la-une/2023/livre-des-enfants-aux-plages-de-loire>

5. Michel Bonneau, « Les problèmes du développement touristique dans une commune rurale : le cas de Montsoreau, station ligérienne », *Hommes et Terres du Nord*, 1975/1, p. 3-28 ; doi : <https://doi.org/10.3406/htn.1975.1497> https://www.persee.fr/doc/htn_0018-439x_1975_num_1_1_1497

6. *Ibid.*, p. 7.



Cosne-sur-Loire (Nièvre), première moitié du XX^e siècle. Coll. part.



Plage de Loire à Montsoreau (Maine-et-Loire), seconde moitié du XX^e siècle. Éditions Greff, Paris. Coll. part.



crues : « Les crues d’hiver ne déposent qu’un sable poussiéreux et sale. Tous les ans, malgré l’interdiction des services de la Loire, la municipalité procède à des apports de sable fin. » Cet extrait d’un rapport rédigé en 1975⁵ évoque le développement d’une commune touristique, Montsoreau, qualifiée de station ligérienne au même titre que les stations balnéaires du littoral. Certaines communes riveraines du fleuve se transforment chaque été en cités balnéaires. Devenant des espaces dédiés aux loisirs, elles voient leur fréquentation augmenter en accueillant un tourisme régional voire parisien pendant les longs week-ends. Montsoreau, à la confluence de la Loire et de la Vienne, offre des activités nautiques en l’absence de piscine municipale : « S’il est téméraire de traverser le fleuve et de s’aventurer hors des espaces balisés, surtout après une crue même modeste, la baignade de Montsoreau, qui ressemble plus à une pataugeoire qu’à une piscine, n’est guère dangereuse. Elle constitue de ce fait une activité appréciée des estivants dans un secteur du Saumurois où les piscines sont rares⁶. »

La marche inexorable du progrès

Après avoir connu un développement important après la Seconde Guerre mondiale, la fréquentation des plages de Loire diminue à la fin des années 1960. Les aspects tant ludiques qu’hygiénistes de la baignade ne sont plus de mise : l’eau courante arrive dans les logements, le niveau de vie global augmente, la voiture individuelle permet de rejoindre les stations balnéaires de la côte atlantique et le nombre des piscines municipales s’accroît avec l’opération « 1 000 piscines », lancée en 1969 par le secrétariat d’État à la Jeunesse et aux Sports. Ce projet ambitieux est lié aux mauvais résultats de l’équipe de France de natation aux Jeux olympiques de 1968 mais également à plusieurs drames, dont celui de Juigné-sur-Loire : le 19 juillet 1969, dix-neuf enfants d’un centre de loisirs se sont noyés dans la Loire. Ce traumatisme marque de façon indélébile les bords de Loire et le récit qui y est associé : le fleuve est définitivement considéré comme dangereux. Cette inquiétude sécuritaire pousse les élus locaux



à promulguer des arrêtés d'interdiction de baignade (Orléans en 1966, Tours en 1976), auxquels s'ajoutent des considérations sanitaires : la Loire collecte des polluants chimiques d'origine industrielle, agricole ou urbaine qui proviennent d'un vaste bassin versant. Le fleuve change de statut : jadis fréquenté par souci hygiéniste et récréatif, il devient le symbole d'un milieu naturel dangereux et pollué.

Défaut d'hygiène, risques liés aux courants et à l'instabilité des bancs de sable, difficultés d'accès : fréquenter la Loire cesse d'être une pratique quotidienne, et le développement des infrastructures routières qui longent les rives renforce encore la césure entre les Ligériens et le fleuve. La Loire devient infréquentable : elle n'est plus vouée à l'épanouissement des individus via la baignade et ne fournit plus aucune matière première, l'extraction du sable ayant été interdite. Villes et campagnes n'entretiennent plus de liens avec un milieu autour duquel le territoire s'est organisé pendant plusieurs siècles.

Dans le sillage de *Rémi des Rauches*, Pierre Patrolin décline à travers une fiction, *La Traversée de la France à la nage*⁷, l'inextinguible désir de liberté incarné par la nage en rivière. « Je n'aurai rien préparé, j'aurai froid, j'aurai seulement décidé de partir sans réfléchir, sous le seul prétexte d'avoir envie de voyager, et d'aimer nager dans l'eau. »

Une approche que l'on retrouve dans la bande dessinée *Loire d'Étienne Davodeau*⁸, où l'immersion des corps dans la Loire rythme la vie des personnages. S'affranchir des contraintes et des règlements, rejeter momentanément les cadres normatifs qui dictent la conduite à adopter, le chemin à suivre, la bonne voie.

Les nageurs des « bains de pleine rivière » ont certainement en commun cette idée depuis le XIX^e siècle, et le lien étroit qu'ils ont tissé avec le fleuve ne peut se dissoudre dans un règlement de plage.

Les citadins qui occupent les grèves dès que le mercure monte ne sont peut-être pas tous animés des mêmes élans. En investissant de nouveau les plages en quête de fraîcheur, ils réhabilitent des usages disparus et instaurent de nouvelles pratiques sociales. Ils se baignent, au mépris des interdictions, dès que la ville est écrasée sous un dôme de chaleur. Depuis peu, les métropoles ligériennes s'interrogent sur un possible retour à la baignade. En 2024, la Ville de Tours a lancé une étude pour l'aménagement d'un espace sécurisé dédié à la baignade mais la présence d'une espèce protégée de libellule, le Gomphe à pattes jaunes, a eu raison momentanément du projet : aux arrêtés d'interdiction de baignade succèdent des aires de protection de biotopes qui visent à préserver l'habitat d'espèces protégées, dont l'emblématique Sterne pierregarin. Le rôle du fleuve évolue une nouvelle fois. Il lui faut maintenant permettre aux espèces vivantes, humaines et non-humaines, de cohabiter dans un contexte de crise climatique, en commençant par le partage des plages de Loire.

BRUNO MARMIROLI est architecte DPLG, diplômé en histoire des techniques, paysagiste. Après un passage au Proche-Orient, il s'installe durablement sur les bords de la Loire. Directeur de la Mission Val de Loire depuis 2018, il est l'auteur d'ouvrages et d'articles sur les paysages.



Retour à la baignade à l'occasion du Big Jump à Chalonnes-sur-Loire. Cette manifestation, portée localement par Natexplorers, est liée à l'envie de retrouver une eau de qualité.

© Photo Bruno Marmioli - MVL.



À Tours, pendant l'été 2021, les riverains profitent d'une berge de sable et se rafraîchissent dans la Loire malgré l'interdiction de baignade.

© Photo Bruno Marmioli - MVL.

